

Débat sur les frais de scolarité ou débat de société



Photos : Alain Gamelin

Le 6 octobre dernier, le Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR présentait un débat-échange sur la hausse des frais de scolarité annoncée dans le budget 2011-2012 du gouvernement Charest. Le panel était composé de M. Clément Lemelin, professeur retraité du Département des sciences économiques de l'UQAM (à gauche), qui présenta son étude sur le financement public de l'enseignement universitaire; de M. Simon Tremblay-Pépin, chercheur à l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques qui

critiqua les grandes lignes du plan gouvernemental de financement des universités et de M. Frédéric Farid Borel (à droite), représentant des étudiants à la commission des études et au conseil d'administration de l'UQTR, qui souligna les démarches entreprises par l'Association générale des étudiants de l'UQTR pour contrer les intentions du gouvernement québécois.

M. Pierre Baillargeon, président du SPPUQTR, anima le débat.



Pour le SPPUQTR, il s'agissait d'une première étape qui devait l'amener à prendre formellement position dans le dossier.

Près de 80 personnes ont participé aux échanges et ont interpellé les invités sur leur position respective concernant les droits de scolarité.

Le débat sur les hausses des droits de scolarité s'est poursuivi au comité exécutif et au conseil syndical du Syndicat.

Le 3 novembre dernier, le conseil syndical a d'ailleurs adopté une résolution qui est devenue la position officielle du SPPUQTR et qui fut acheminée à la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université, à l'AGÉ-UQTR et aux médias d'information régionaux.

Résolution du conseil syndical dénonçant la hausse des droits de scolarité dans les universités québécoises

CONSIDÉRANT que la société québécoise fait, depuis le début des années soixante, des efforts importants pour favoriser une plus grande accessibilité des Québécoises et des Québécois aux études universitaires;

CONSIDÉRANT qu'aucune consultation du corps professoral n'a été menée par le gouvernement avant de décréter la hausse des frais de scolarité;

CONSIDÉRANT que la hausse des frais de scolarité aura des conséquences sur l'endettement des étudiants et de leurs familles;

CONSIDÉRANT que la hausse des frais de scolarité pourra nuire à l'accessibilité aux études supérieures;

CONSIDÉRANT les efforts déployés par l'UQTR au cours des dernières années pour accroître le nombre d'étudiants;

CONSIDÉRANT que des études de la FÉUQ (Fédération des étudiants universitaires du Québec) démontrent qu'une hausse des frais de scolarité entraîne une baisse d'inscription;

CONSIDÉRANT la prise de position récente de la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU) et de la Table des partenaires universitaires;

CONSIDÉRANT l'avis unanime des membres du comité exécutif;

SUR MOTION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

DE RÉAFFIRMER son appui au principe de l'accessibilité aux études universitaires;

DE RÉAFFIRMER son opposition à la hausse envisagée des frais de scolarité;

D'APPUYER les revendications des associations et des fédérations d'étudiants universitaires;

D'EXIGER du gouvernement un réinvestissement dans le financement de l'enseignement supérieur;

DE S'ENGAGER à promouvoir cette position auprès de la FQPPU;

DE FAIRE CONNAÎTRE publiquement la prise de position du SPPUQTR.

Fonds de défense professionnel du SPPUQTR

**Sylvain
Beaudry**

Professeur au Département
des sciences comptables et
trésorier du SPPUQTR



Les revenus de placement et d'intérêt du FDP devaient, si possible, permettre de l'indexer et de financer une partie des coûts de fonctionnement du secrétariat du Syndicat.

Les faibles taux d'intérêt du début des années 2000, les dégringolades boursières de 2001-2002 et 2008 n'ont toutefois pas permis de toujours respecter ces principes. Le Syndicat a donc dû modifier des règles d'utilisation du FDP.

Les règles d'utilisation du FDP

Le Syndicat a convenu que le fonds de défense professionnel devrait toujours contenir les sommes permettant :

- De verser aux professeurs, en cas de conflit de travail, leur salaire net pour une période minimale de 30 jours;
- D'indexer le fonds de réserve;
- De financer un maximum de 40 % des coûts de fonctionnement du secrétariat du Syndicat;
- De financer les obligations du Syndicat relativement à son personnel (p. ex., forfaitaire de retraite).

En 2008, le Syndicat a utilisé plus d'un million \$ du FDP afin de verser aux professeurs l'équivalent de leur salaire net perdu durant les journées de grève.

Après la signature de la nouvelle convention collective, les professeurs ont accepté d'augmenter le taux de cotisation afin de renflouer le FDP pour les prochaines générations de professeurs.

Rendement du FDP en 2010-2011

Le Syndicat a confié la gestion du FDP à trois firmes de courtage différentes : RBC Dominion valeurs mobilières (RBC) (environ 40 %), Financière Banque

Chaque année, les membres du comité d'études sur le fonds de défense professionnel du Syndicat se rencontrent pour faire le point sur les rendements obtenus par les firmes de courtage et pour réévaluer les règles de gestion et d'utilisation du fonds de défense professionnel (FDP) des professeurs de l'UQTR.

Pour l'année 2010-2011, le comité est composé des professeurs Cynthia Courtois du Département des sciences comptables et Théophile Serge Nomo du Département des sciences de la gestion, du professeur retraité Ram Lakshmanan du Département de génie industriel et du président du SPPUQTR, Pierre Baillargeon. Le comité est présidé par le trésorier du comité exécutif, lequel doit, chaque année, faire rapport sur la situation du fonds.

Un peu d'histoire

En 1977, à peine trois ans après leur adhésion à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), les professeurs de l'UQTR décident de se désaffilier de la centrale, trop militante aux yeux de plusieurs. La grève de 1976 avait laissé des séquelles au sein du corps professoral.

Les professeurs ont convenu de maintenir un taux élevé de cotisation pour constituer un fonds de défense professionnel qui a atteint plus de 2,5 M\$.

Deux principes guideront la gestion du fonds :

Tableau 1
Répartition du FDP et rendements des courtiers
au 30 septembre 2011

2011-09-30	RBC	%	FBN	%	VMD	%	Total	%
En caisse et équivalent	44 505 \$	6%	64 520 \$	8%	62 466 \$	14%	171 491 \$	9%
Revenus fixes et capital garanti	302 088 \$	43%	420 601 \$	52%	184 751 \$	42%	907 440 \$	47%
Fonds communs d'investissement et actions	351 027 \$	50%	317 037 \$	39%	168 199 \$	38%	836 263 \$	43%
Autres	- \$		2 324 \$	0%	22 015 \$	5%	24 339 \$	1%
Total	697 620 \$		804 482 \$		437 431 \$		1 939 533 \$	
Répartition entre les courtiers	36,0%		41,5%		22,6%		100%	
Rendement en 2010-2011	-1,6%		-2,1%		-0,4%		-1,4%	

Source : Rapports des courtiers

Nationale (FNB) (environ 40 %) et Valeurs mobilières Desjardins (VMD) (environ 20 %). L'objectif à long terme est de répartir équitablement le FDP entre les trois firmes de courtage.

Le premier tableau illustre les rendements enregistrés par chacun des courtiers et la situation du FDP au 30 septembre 2011.

On constate que l'instabilité des marchés n'a pas permis d'enregistrer des rendements positifs au cours de la dernière année comme la plupart des portefeuilles de placements. Une gestion conservatrice du FDP a toutefois permis de limiter les pertes. Tout en ayant les mêmes règles de placement à respecter, Valeurs mobilières Desjardins enregistre les pertes les moins élevées.

À l'assemblée générale de septembre 2008, le Syndicat avait prévu qu'un taux de cotisation de 2,5 % jusqu'à la fin de la convention (septembre 2012) permettrait sans doute de renflouer le FDP au niveau enregistré avant le conflit de travail. Le tableau 2 indique qu'au 31 mars 2011 le FDP prenait de la valeur et laisse présager qu'au 30 septembre 2012, le FDP contiendra les sommes nécessaires pour respecter les paramètres

d'utilisation et pour verser aux professeurs, en cas de conflit de travail, leur salaire net durant une période minimale de 30 jours. Il faut bien sûr pour ce faire que les rendements soient au rendez-vous et que les marchés boursiers ne s'effondrent pas davantage.

Règle de gestion du FDP

La règle de gestion du FDP contient les directives que doivent suivre les courtiers. Il s'agit d'une gestion relativement conservatrice : de 30 à 50 % des capitaux doivent être investis dans des placements générant des revenus fixes; 20 % peuvent être placés dans des placements à capital garanti et un maximum de 50 % peuvent être injectés dans des fonds communs de placements ou des actions directes. Le conseil syndical a d'ailleurs adopté des amendements à la règle de gestion en limitant à 5 %, des sommes investies dans les marchés boursiers à l'achat d'actions directes et en précisant que les placements à capital garanti doivent l'être par les gouvernements ou par l'Assurance dépôt du Canada. Les délégués syndicaux ont aussi convenu d'ajouter un article à la règle indiquant aux courtiers que «le comité de gestion du FDP est sensible aux conséquences sociales et environnementales des placements effectués».

Tableau 2 Situation du FDP au 31 mars 2011

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
	Réel	Réel	Réel	Réel
Taux de cotisation	1,6%	2,3%	2,5%	2,5%
Revenus de cotisation	364 392 \$	763 840 \$	894 853 \$	956 784 \$
Fonctionnement du SPPUQTR	516 249 \$	486 133 \$	502 412 \$	503 405 \$
Versements dans le FDP	(982 784) \$	230 655 \$	535 858 \$	587 679 \$
Valeur du FDP (au 31-03)	704 987 \$	732 203 \$	1 243 140 \$	1 694 074 \$

Source : Rapports financiers du SPPUQTR pour les années concernées.

Conclusion

Les règles de gestion adoptées devraient permettre, malgré les soubresauts des marchés, au Syndicat d'atteindre les objectifs financiers fixés à l'assemblée générale de septembre 2008. Les professeurs devraient disposer, à la fin de la présente convention collective, d'un fonds de défense professionnel similaire (malgré la présence d'un plus grand nombre de professeurs gagnant un salaire moyen plus élevé)

à celui disponible avant le conflit de travail de 2008. Il faut aussi rappeler que la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU) a créé récemment un fonds de défense, disponible aux syndicats membres, qui s'élève aujourd'hui à plus de 750 000 \$. La FQPPU souhaite, à court terme, disposer d'un million \$ dans le fonds.

Je termine en remerciant les professeurs qui siègent au comité d'études pour leur engagement.



40e anniversaire de l'accréditation du SPPUQTR

**Judi 15 décembre 17 h
Restaurant de l'UQTR**

**Remise du deuxième prix d'engagement syndical, diaporama historique, petites surprises...
Réservez votre place en téléphonant au poste 2388 ou en confirmant
votre présence par courriel.
Avant le 9 décembre 17 h**

Situation financière du RRUQ

Des chiffres... rien que des chiffres ?

Marc Chabot

Professeur au Département des sciences comptables de l'UQAM et porte-parole syndical à la Table réseau de négociation

Selon la « Revue de la situation financière », le déficit du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) serait de 157,2 millions de \$. Et selon les résultats préliminaires de l'évaluation actuarielle statutaire, le déficit de solvabilité au 31 décembre 2010 serait de 720,1 millions de \$ alors que le déficit de capitalisation serait de 77,3 millions de \$ seulement. Cela sans compter la réserve pour indexation non provisionnée de 84,7 millions de \$ qui n'apparaît nulle part. Le point important pour les participants et les employeurs, d'écrire le président du Comité de retraite dans le dernier rapport annuel, concerne le maintien du taux de cotisation à 18,1 % jusqu'au 31 décembre 2012. Alors pourquoi s'inquiéter?

Un déficit de capitalisation de 77,3 millions de \$ seulement

L'évaluation actuarielle statutaire sert à déterminer le taux de cotisation. Avec un déficit de 77,3 millions de \$ seulement au 31 décembre 2010, soit un ratio de capitalisation de 96,9 %, le RRUQ apparaît comme un des régimes de retraite les plus performants au pays. Mieux encore, la situation va en s'améliorant puisque le déficit était de 118,8 millions de \$ en 2009 et de 158,9 millions en 2008. La cotisation peut donc demeurer à 18,1 % pour encore trois ans. Bravo! Pour les employeurs partie au régime, et aussi pour plusieurs des syndicats du CIRAC, l'objectif a toujours été de cotiser le moins possible tout en maintenant les mêmes avantages. L'utilisation d'hypothèses actuarielles exagérément optimistes permet de maintenir le taux de cotisation à un niveau artificiellement bas. Ainsi, en 2009, des changements aux hypothèses actuarielles ont permis de dégager un

gain de 185,4 millions de \$, ce qui a réduit d'autant le déficit de capitalisation qui aurait été de 304,2 millions de \$ autrement. Ces changements à eux seuls ont permis de réduire la cotisation de 1,5 %. De plus, l'accord des employeurs à l'utilisation des mesures d'allègement adoptées par le gouvernement pour les universités, lesquelles permettaient de ne rembourser qu'une partie du déficit, a permis de réduire d'un autre 0,7 % la cotisation qu'il aurait fallu payer. De même, les actuaires ont supposé un taux de rendement net de 6,50 %, ce qui serait le maximum autorisé par la Régie des rentes. L'utilisation d'un taux de rendement plus bas aurait assurément provoqué une augmentation du taux de cotisation. Nous estimons qu'une baisse de 0,25 % du rendement prévu augmenterait le taux de cotisation de près de 2 %.

Mais un déficit de solvabilité qui atteint 720,1 millions de \$

Contrairement à l'évaluation sur une base de capitalisation, l'actuaire n'a pas vraiment le choix des hypothèses utilisées sur une base de solvabilité. Celles-ci reflètent le contexte économique actuel, tel qu'il existe présentement, et non pas tel qu'on espère qu'il sera. Elles fournissent, de ce fait, une mesure plus objective de l'évolution de la santé financière d'un régime de retraite. Le déficit de solvabilité au 31 décembre 2010 atteint 720,1 millions de \$, ce qui représente un degré de solvabilité de 77,0 %. Il était de 115,8 millions de \$ le 31 décembre 2007, soit un degré de solvabilité de 95,1 %. En trois ans, le déficit de solvabilité a plus que quintuplé... ce qui n'a pas empêché le taux de cotisation de demeurer au même niveau. Encore une fois, bravo!

Une augmentation du déficit de 44,8 millions de \$ selon la « Revue de la situation financière »

La « Revue de la situation financière » est une évaluation qui n'existe nulle part ailleurs. Ce rapport sert à déterminer le niveau de réserve nécessaire pour verser la pleine indexation à l'égard des prestations

constituées pour les services rendus depuis 2005. Depuis le 1er juillet 2009, la situation financière du régime ne permet pas d'indexer cette portion des rentes versées aux retraités. Pour ceux et celles qui n'ont pas encore pris leur retraite, même si la pleine indexation a été accordée sur les rentes versées avant le 30 juin 2009, la rente acquise pour ces années ne sera indexée que si la situation financière du régime le permet au moment où la rente leur sera versée. Selon les résultats préliminaires de la « Revue de la situation financière », le déficit a augmenté de 44,8 millions de \$ en 2010 seulement, pour atteindre 157,2 millions de \$, soit une augmentation de 40 %. Pire encore, le déficit serait de 238,1 millions de \$ si l'actif de la caisse de retraite était évalué à sa valeur marchande au 31 décembre plutôt qu'à sa valeur ajustée (qui reconnaît les gains et pertes sur placements sur cinq ans). Mais ce ne sont que des chiffres! N'en demeure pas moins que la Direction du RRUQ a jugé bon de remplacer les déclencheurs utilisés pour recevoir une prime au rendement. Dorénavant, les déclencheurs reliés à l'indexation des rentes ne sont plus considérés. Ils ont été remplacés par « l'efficacité opérationnelle » et « le contrôle des coûts »... avec application rétroactive aux années 2008 et 2009!

Sans compter une réserve pour indexation non provisionnée de 84,7 millions de \$

Depuis 2005, les cotisations versées au RRUQ sont calculées en supposant que les rentes seront totalement indexées. Mais il n'y a aucune garantie, plutôt une promesse, de telle sorte que le coût de la pleine indexation n'a pas à être pris en compte dans le calcul du passif actuariel. Lorsque le régime est déficitaire, les sommes qui ont été cotisées en vue de l'indexation sont utilisées pour financer le déficit et réduire d'autant la cotisation qu'il faudrait verser autrement. Au 31 décembre 2010, la réserve pour indexation est à zéro. Elle devrait s'élever à 84,7 millions de \$. La totalité de la réserve pour indexation a été utilisée pour renflouer le déficit, ce qui a permis de réduire la cotisation à verser pour les trois prochaines années de 2,3 %. Si on ajoute la réserve non provisionnée de 84,7 millions de \$ aux déficits déjà mentionnés, on obtient les résultats suivants :

- Déficit de capitalisation : 162,0 millions de \$
- Déficit de solvabilité : 804,8 millions de \$

- Déficit selon la « Revue de la situation financière » de 241,9 millions de \$.

Le manque à gagner afin de compléter la réserve pour indexation s'élève donc à 241,9 millions de \$. Il serait de 322,8 millions de \$ si l'actif était évalué à sa valeur marchande plutôt qu'à sa valeur ajustée au 31 décembre 2010. C'est ce qu'il faudrait cotiser au cours des prochaines années pour avoir la garantie d'une pleine indexation. L'indexation coûtera de plus en plus cher et il pourrait donc s'écouler plusieurs années avant la prochaine indexation. Sans compter que, même si l'indexation est accordée, elle ne sera versée qu'après avoir récupéré la rente additionnelle découlant des cotisations excédentaires, ce qui devrait prendre un autre quatre ans. En espérant que l'inflation future n'augmente pas trop entretemps... et en souhaitant longue vie à tous!

Alors pourquoi s'inquiéter?

Le RRUQ est un régime où, pendant 40 ans, le niveau de cotisation n'a pas été assez élevé. Un régime où le rendement annualisé au cours des dix dernières années le place au dernier quartile en comparaison avec les autres caisses de retraite de taille semblable. Un régime où les participants ont dû renoncer à la garantie d'indexation pour le maintenir à flot, et où les déficits continuent de s'accumuler malgré tout. Alors pourquoi s'inquiéter?

Source

SPUQ-INFO, no 284, septembre 2011

La direction générale du régime de retraite de l'UQ (RRUQ) a émis récemment un communiqué pour rassurer les membres. Il est possible de consulter le communiqué à l'adresse suivante : www.rruq.ca/pdfs/Communique_aux_participants-Mise_au_point_2011-10-14.pdf

Vous pouvez aussi lire dans le journal de l'ACPPU un texte intéressant sur la tentative du gouvernement du Royaume-uni de modifier le régime de retraite des professeurs anglais: www.cautbulletin.ca/fr_article.asp?articleid=3357

Nouveaux représentants

Le 29 septembre dernier, les professeurs ont élu de nouveaux membres à la commission des études et au conseil d'administration de l'UQTR.

Commission des études



Pierre Baillargeon, professeur au Département de psychoéducation, représentant du secteur 6 à la commission des études pour un mandat de deux ans.

La délégation des professeurs à la commission des études est complétée par :

• Secteur 1

Départements des arts, de lettres et communication sociale, de philosophie et des sciences humaines

Denis Gratton, Département des sciences humaines.

• Secteur 2

Départements de langues et de traduction, d'études en loisir, culture et tourisme et des sciences de l'éducation

Marie Lequin, Département d'études en loisir, culture et tourisme.

• Secteur 3

Départements des sciences comptables et des sciences de la gestion

Éliane Moreau, Département des sciences de la gestion.

• Secteur 4

Départements de l'École de génie et de mathématiques et informatique

Alain Goupil, Département de mathématiques et informatique.

• Secteur 5

Départements de chimie-biologie et de physique

Denis Boire, Département de chimie-biologie.

• Secteur 7

Départements de chiropratique, des sciences infirmières et des sciences de l'activité physique

Lyne Cloutier, Département des sciences infirmières.

Conseil d'administration



Éliane Moreau, professeure au Département des sciences de la gestion, désignée par les professeurs comme membre du conseil d'administration pour un mandat de trois ans. La candidature de Mme Moreau doit être entérinée par le Conseil des ministres du gouvernement du Québec.



Louis Marchildon, professeur au Département de physique, désigné par les professeurs comme membre du conseil d'administration pour un mandat de trois ans. La candidature de M. Marchildon doit être entérinée par le Conseil des ministres du gouvernement du Québec.



Sylvain Beaudry du Département des sciences comptables complète la délégation des professeurs au conseil d'administration. La candidature de M. Beaudry doit être entérinée par le Conseil des ministres du gouvernement du Québec.

Remerciements

Le Syndicat tient à remercier les professeurs suivants:

- **Denis Pettigrew** du Département des sciences de la gestion qui a pris sa retraite le 1er septembre dernier;
- **Adam Skorek** du Département de génie électrique et génie informatique qui n'a pas sollicité de renouvellement de mandat suite à son élection à titre de professeur à l'Assemblée des gouverneurs de l'UQ;
- **Andrée-Claire Brochu** du Département des sciences de l'éducation qui n'a pas sollicité de renouvellement de mandat.

Soulignons que les professeurs Skorek et Brochu poursuivent leur mandat au conseil d'administration de l'UQTR jusqu'à la confirmation de la désignation de leurs successeurs.

Prix Guy-Rocher de la FQPPU



Le **Prix Guy-Rocher**, créé en 2008 par la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université, porte le nom de son premier récipiendaire sociologue à l'Université de Montréal et chercheur au centre de recherche en droit public. Il vient souligner un engagement intellectuel et professionnel pour la promotion et la défense de l'université québécoise. Le Prix Guy-Rocher 2011 a été décerné au professeur Louis Gill, de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), pour sa contribution exceptionnelle à la vie syndicale,

à la défense du corps professoral et à son implication au sein de la FQPPU.

Après une fructueuse carrière de 31 ans au Département des sciences économiques de l'UQAM et un engagement constant sur la scène syndicale du monde universitaire québécois, Louis Gill a toujours continué à analyser et à débattre des enjeux économiques, politiques et sociaux du Québec moderne. Auteur prolifique, il apporte une contribution importante à la réflexion sur les questions d'économies politiques et, par la clarté et la vigueur de ses prises de position, il contribue aussi à l'éducation populaire et citoyenne.

Fête de l'Halloween 2011

Le comité des services à la collectivité offrait, pour la deuxième année, aux enfants et aux petits-enfants de l'ensemble des employés de l'UQTR, la possibilité de participer à la fête de l'Halloween sur le campus.

Le 30 octobre de 13 h à 16 h, les enfants ont visité, avec parents et grands-parents, l'UQTR pour se faire maquiller, participer à des jeux et recevoir des friandises et des prix de participation.

Près d'une centaine d'enfants ont participé à la fête. L'activité a été de nouveau organisée par une quinzaine d'étudiants du Département d'études en loisir, culture et tourisme sous la supervision du professeur Denis Auger.

Le financement a été assuré par le SPPUQTR, le vice-rectorat aux ressources humaines de l'UQTR, le Syndicat des chargés de cours, le Syndicat des employés de soutien et l'Association du personnel administratif et de service.

Compte tenu du succès de la récente édition, il ne fait aucun doute que l'activité sera répétée l'année prochaine.

Professeur **Adel Omar Dahmane**

Département de génie électrique et de génie informatique



Photos : Alain Gamelin

Professeur **Jean Hamelin**

Département de physique



Diane Beauchemin
conseillère en relations
de travail du SPPUQTR



Professeur **Éric Ahern**
Département des sciences
infirmières

Cérémonie pour les retraités 2010-2011



Le 28 octobre dernier, le comité des services à la collectivité (CSC) organisait une soirée hommages pour souligner la prise de retraite de huit professeurs.

L'activité se déroulait à l'Hôtel des Gouverneurs et regroupait les professeurs retraités, leurs conjointes ou conjoints, les directions des départements concernés et les représentants du comité exécutif du Syndicat et de l'Association des professeurs retraités de l'UQTR.

Le Syndicat a remis à chacun des retraités une aquarelle originale de M. René Mercier, artiste de Trois-Rivières. On reconnaît sur la photo (de gauche à droite) Cléo Marchand du Département des sciences comptables (1974-2011), Normand Pettersen du Département des sciences de la gestion (1978-2011), Bohuslav V. Kokta du Département de génie chimique (1971-2011), Camille Chapados du Département de chimie-biologie (1971-2011), Denis Pettigrew du Département des sciences de la gestion (1978-2011), Odette Doyon du Département des sciences infirmières (1995-2011), Michèle Côté du Département des sciences infirmières (1978-2011) et Micheline Dubé du Département de psychologie (1979-2011).

Souper gastronomique au veau de lait québécois Un beau succès

Le comité des services à la collectivité (CSC) du SPPUQTR organise des soupers gastronomiques depuis plus d'une dizaine d'années. Les professeurs ont eu l'occasion de goûter à la choucroute allemande, à la raclette suisse, au couscous marocain, à la paëlla espagnole, au lapin, au canard du lac Brome, au faisan du Lac St-Pierre, à l'oie blanche, à l'agneau de Charlevoix, aux homards des Îles de la Madeleine et le 12 novembre dernier au veau de lait québécois servi à l'italienne.

La cinquantaine de personnes qui ont participé (nouveaux professeurs, professeurs en poste et professeurs retraités) ont passé une agréable soirée. Quelques chanceux se sont mérité de beaux prix de présence. Le vice-président aux relations de travail, Alain Chalifour, pourra même améliorer ses performances en cuisine italienne avec le livre de recettes de Josée Di Stasio.

Quelques gagnants des prix de présence

Photos : Alain Gamelin



Mme Chantal Dumas entourée de Sylvain Beaudry, trésorier, et Michel Volle, vice-président aux services à la collectivité du SPPUQTR.



Alain Chalifour, vice-président aux relations de travail du SPPUQTR.



Tristan Milot, nouveau professeur au Département des sciences de l'éducation.

L'UQTR en quelques graphiques

Le conseil d'administration de l'UQTR a récemment adopté le rapport financier de l'année 2010-2011 et le budget révisé au 31 octobre de l'année 2011-2012.

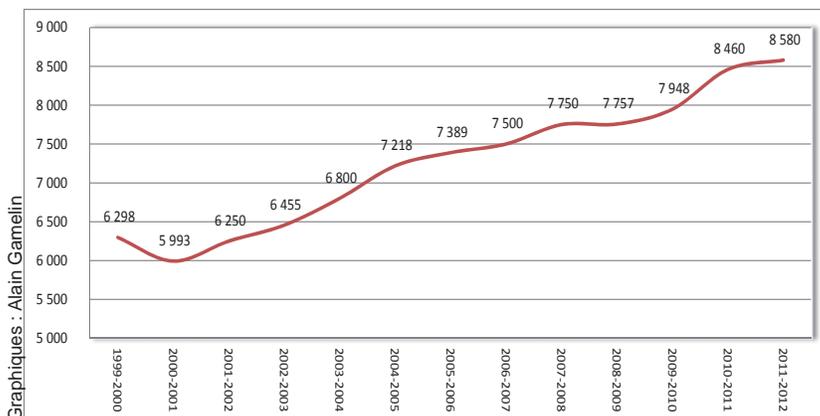
L'année financière 2010-2011, qui se terminait le 30 avril (période de 11 mois), se solde par un surplus de 4,6 M\$ alors que l'on prévoyait un déficit de 5,8 M\$ au départ. L'année précédente, 2009-2010, s'était terminée avec un surplus de 7,4 M\$.

En 2010-2011, les revenus de l'UQTR se sont chiffrés à 122,9 M\$ alors que les dépenses s'élevaient à 118,3 M\$.

Pour 2011-2012, la Direction de l'UQTR prévoit des revenus de 132,2 M\$ et des dépenses de 137,1 M\$ pour un déficit de 4,9 M\$.

De ces documents, nous publions quelques graphiques illustrant la situation de l'UQTR sur différents aspects de la vie universitaire.

Évolution du nombre d'EETP (Étudiants équivalent temps plein)



Source : Budgets révisés de l'UQTR pour les années concernées.

Observations

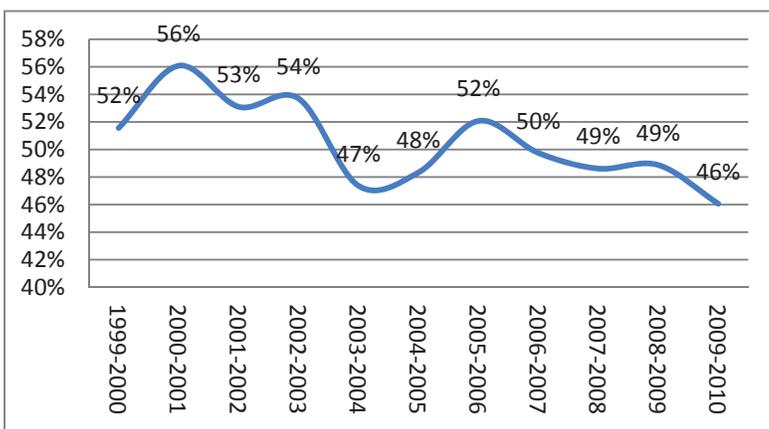
La croissance du nombre d'étudiants à l'UQTR est constante depuis le début des années 2000. Le nombre d'EETP est la principale source de revenus de l'UQTR.

Comme il y a de plus en plus d'étudiants à l'UQTR, il est un peu normal que le nombre d'activités d'enseignement soit aussi en hausse.

Le nombre d'activités a augmenté de 24 % entre les années 2000-2001 et les prévisions de 2011-2012.

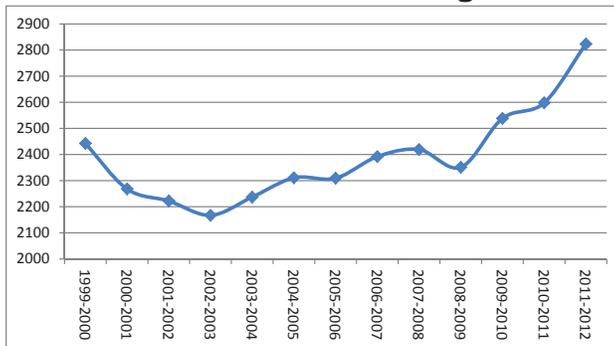
Le nombre de poste de professeur n'a pas été suffisant pour suivre la hausse car le pourcentage des cours dispensés par des professeurs est passé de 56 % à 46 % durant la même période.

% des cours dispensés par des professeurs



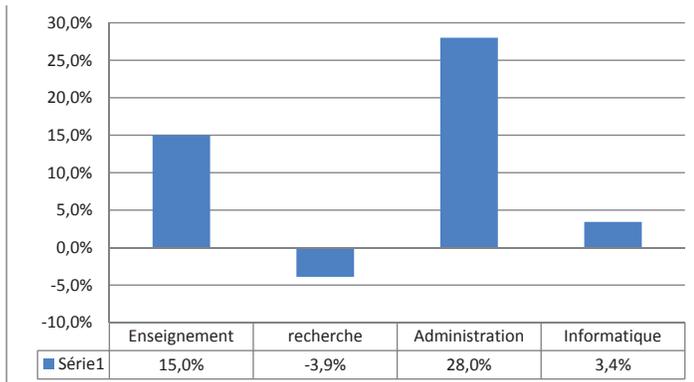
Source : Répartition des postes de professeur pour les années concernées.

Nombre d'activités d'enseignement



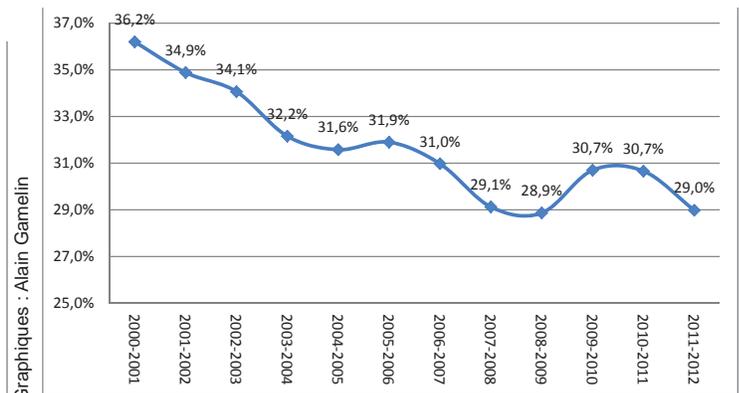
Source : Budgets révisés de l'UQTR pour les années concernées.

Croissance des masses salariales et des avantages sociaux dans différents secteurs entre 2009-2010 et 2011-2012



Source : Budgets révisés de l'UQTR pour les années concernées.

% de la masse salariale des professeurs sur les dépenses totales de l'UQTR



Source : Budgets révisés de l'UQTR pour les années concernées.

Observations

La proportion des dépenses totales de l'UQTR consacrée à la masse salariale des professeurs peut être un indice intéressant de l'importance que la Direction accorde à l'enseignement et à la recherche. Proportionnellement, la masse salariale des professeurs est en constante diminution depuis les années 2000-2001. Durant cette décennie, le pourcentage de la masse salariale et des avantages sociaux est passé de 36,2 % à 28,9 % la veille des négociations pour le renouvellement de la convention collective. Le léger soubresaut enregistré après la grève s'estompe déjà considérant la croissance des autres dépenses de l'UQTR. En chiffres absolus, la masse salariale des professeurs est passée de 27,1 M\$ en 2000-2001 à 39,7 M\$ prévus en 2011-2012 : une augmentation de 46 %. Mais, comme l'ensemble des dépenses de l'UQTR a augmenté de 83 % durant la même période, il ne faut pas s'en étonner. En y regardant de plus près, on constate qu'au cours des trois dernières années (2009-2012) les masses salariales et les avantages sociaux ont augmenté de 15 % dans le secteur enseignement et de 28 % dans le secteur administration.

La bureaucratisation de la gestion universitaire a un prix.

Officiers du Syndicat des professeurs et des professeures pour 2011-2012

M. Pierre Baillargeon, président; M. Alain Chalifour, premier vice-président aux relations de travail; M. Yvan Leroux, deuxième vice-président aux affaires syndicales; M. Ismaïl Biskri, vice-président aux affaires universitaires; M. Michel Volle, vice-président aux services à la collectivité; M. Ghyslain Parent, secrétaire; M. Sylvain Beaudry, trésorier.

Le Point d'ancre est publié par le comité exécutif

Pour correspondance :
 SPPUQTR
 3351, boul. des Forges C.P. 500
 Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7
 Téléphone 819.376.5041
 Télécopieur 819.376.5209
 Courriel : syndicat.profs@uqtr.ca
 Internet : www.sppuqtr.ca



**Syndicat des professeurs
 et des professeures**
 Université du Québec à Trois-Rivières

**Le logo du Syndicat des professeurs et des professeures
 regroupe trois niveaux de signification :**

le livre ouvert
l'arbre en croissance
les mains ouvertes vers les étudiants et la société